

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 27 mars 2023

Présidence de Madame Isabelle TABART

Quorum : 14

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	
I- Fonctionnement :					
- Règlement intérieur	Vote	3 à 5	68		
- Organisation de la fin de l'année scolaire	Vote	5 à 6	80		
- Organisation de la rentrée scolaire 2023-2024	Vote	6	81		
- Bilan des Portes Ouvertes	Extrait	7			
II- Affaires pédagogiques et éducatives :	Extrait	7			
- Atelier sportif Basket					
III- Affaires financières :					
- Séjours pédagogiques 2023 (bilans)	Vote	8	69-70-71		
- Compte financier	Vote	9 à 13	82		
- Affectation des résultats	Avis	13	83		
- Prélèvement automatique DP	Vote	13	74		
- D.B.M.	Vote	13 à 14	84		
- Contrats et conventions	Vote	14 à 15	66-67 et 72-73 et 76 à 79		
- Manuels scolaires	Vote	16	75		
- Délégation de signature pour les marchés alimentaires		16	85		
IV- Questions diverses		16			

Signatures

La Présidente de séance,
Isabelle TABART



Le Secrétaire de séance,
Samuel BUIL



Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 13 avril 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle	X							
	Adjoint	BUIL Samuel	X							
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X							
	CPE	VERGNAUD Clément Charles	X							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille			X					
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain			X					
	Groupement de commune	ADELEE Serge			X	X				
	Commune siège	PONZO Marjorie	X							
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie	X							
S/Total			6	3	1			0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ROGGY Paul-Vincent	X							
		RAUTUREAU Christine	X							
		LIEURADE Sophie	X							
		YVIS Morgane	X							
		THEBAUDIN Corinne	X							
		BORDIN Lucile	X							
		BURGAUD-DABIN Hélène			X					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	PANIER Nicolas	X							
		BEDEL Joël	X							
S/Total			8	1	0			0	0	0
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	CORDONNIER Magalie	X							
		BERTIN Mariannick			X	X				
		AUGIZEAU Virginie	X							
		DE ALMEIDA Christine	X							
		GEFARD Morgane	X							
		NAY-LAMOUR Sandra			X	X				
	OUVRARD Virginie			X	X					
	Elèves	GRONDIN Coline	X							
		GATEAU Noreen			X					
		MAREIX-ROY Lucas	X							
S/Total			6	4	3			0	0	0
Total			20	8	4			0	0	0
Invité :	Agent Comptable	VIOT Charline								

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

20 membres présents à 18h02, la présidente ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Membres de Droit, Monsieur Samuel BUIL.

Madame La Principale relit l'ordre du jour et précise qu'elle n'a pas reçu de questions diverses pour ce conseil d'administration.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 3 séance du lundi 6 février 2023.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

I- Fonctionnement

➤ *Règlement intérieur*

Le règlement intérieur prévoit actuellement trois régimes de sortie – Article B-1 :

Aucune sortie d'élève entre deux cours n'est autorisée ; y compris durant les heures de permanence intercalées entre deux heures de cours. Les parents devront, lors de l'inscription (ou de la réinscription) au collège, **choisir l'un des trois régimes** suivant :

→ **Les régimes :**

Avant de présenter les régimes, il convient de préciser qu'un protocole de remplacement de courte durée est mis en œuvre au collège Alexandre Soljenitsyne. Chaque fois qu'un professeur a connaissance d'une absence à venir, il informe les familles par le biais du carnet de liaison. Dans le cadre de ce protocole, si un professeur assure un remplacement, il le fait savoir aux familles également par le biais du carnet de liaison. Lorsque les emplois du temps sont modifiés sur une semaine (par exemple en cas de séjour pédagogique), une information officielle est transmise aux familles.

ELEVE EXTERNE CIRCULANT PAR LEURS PROPRES MOYENS :

Les élèves arrivent pour la première heure de cours et peuvent quitter l'établissement dès que les cours sont terminés à la fin de chaque demi-journée, ainsi qu'en l'absence d'un professeur. Les sorties entre deux cours ne sont pas autorisées.

ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE EMPRUNTANT LE RAMASSAGE SCOLAIRE (REGIME 1) :

Les élèves sont présents au collège dès 8 h 25 jusqu'à l'heure de départ de leur car à partir de 17 h 00 (sauf prise en charge exceptionnelle par un responsable légal ou une personne mandatée par écrit ; après signature d'une décharge au bureau de la vie scolaire).

Les demi-pensionnaires ne sont jamais autorisés à quitter l'établissement avant le repas de midi et avant le dernier cours de la journée.

ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE CIRCULANT PAR LEURS PROPRES MOYENS (REGIME 2) :

Les élèves doivent être présents au collège en fonction des heures d'entrée et de sortie de leur emploi du temps (départs et sorties anticipés uniquement en cas d'absence prévue de professeurs).

Les demi-pensionnaires ne sont jamais autorisés à quitter l'établissement avant le repas de midi et avant le dernier cours de la journée.

Les équipes du collège rencontrent actuellement des difficultés avec les régimes de sorties tels que définis dans le règlement intérieur.

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

Par exemple :

- Des élèves habitant Aizenay qui utilisent les transports scolaires veulent sortir si leur emploi du temps est modifié (fin des cours à 15h40 par exemple) et rentrer à leur domicile à pied. Ils ne peuvent le faire sauf si une personne autorisée vient les chercher.
- Des élèves en garde alternée sont transportés une semaine, mais pas l'autre semaine. Le régime ne correspond plus à la situation réelle.
- Des parents d'élèves inscrits au régime 2 signent des décharges à l'année pour que leur enfant quitte le collège en cas de modification d'emploi du temps.

Afin d'améliorer ces écueils, les modifications du règlement intérieur suivantes sont proposées :

Un protocole de remplacement de courte durée est mis en place au collège Alexandre Soljenitsyne. Lorsque des modifications de l'emploi du temps habituel d'un élève ont lieu, elles sont visibles sur le logiciel PRONOTE accessible aux équipes du collège, aux parents et aux élèves.

Les parents devront, lors de l'inscription (ou de la réinscription) au collège, **choisir l'un des régimes de sortie suivants en fonction du régime d'inscription à la demi-pension :**

ELEVE EXTERNE

Deux régimes de sortie sont possibles :

VERT RÉGIME LIBRE	L'élève est présent au collège selon son emploi du temps EFFECTIF, tenant compte des modifications d'emploi du temps (annulation ou déplacement de cours).
ORANGE RÉGIME CONTRÔLÉ	L'élève est présent au collège du début à la fin des cours de chaque demi-journée inscrits à l'emploi du temps de sa classe visible sur Pronote. <i>En cas de modification (annulation ou déplacement de cours) <u>le jour même</u>, l'élève ne peut sortir que si un adulte autorisé vient le chercher et signe une décharge.</i>

ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE

Trois régimes de sortie sont possibles :

VERT RÉGIME LIBRE	L'élève est présent au collège selon son emploi du temps EFFECTIF, tenant compte des modifications d'emploi du temps (annulation ou déplacement de cours). <u>Aucune sortie n'est possible avant le repas.</u>
ORANGE RÉGIME CONTRÔLÉ	L'élève est présent au collège du début à la fin des cours inscrits à l'emploi du temps de sa classe visible sur Pronote <u>et</u> pendant la pause-déjeuner. <i>En cas de modification de son emploi du temps (annulation ou déplacement de cours) <u>le jour même</u>, l'élève ne peut sortir que si un adulte autorisé vient le chercher et signe une décharge. <u>Aucune sortie n'est possible avant le repas.</u></i>
ROUGE RÉGIME STRICT	L'élève est présent dans l'établissement de 8h20 à 16h50 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h20 à 12h25 le mercredi. <i>L'élève ne peut sortir que si un adulte autorisé vient le chercher et signe une décharge.</i>

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

Dans le cadre des régimes de sortie, les parents reprennent la surveillance de leur enfant mineur aussitôt franchies les limites de l'enceinte de l'établissement.

Les élèves en régime « vert » ou « orange » sortis de l'établissement, ne seront pas autorisés à revenir au collège pour prendre les transports scolaires.

Aucune sortie n'est autorisée entre deux heures de cours d'une même demi-journée quel que soit le régime.

Toute demande de changement de régime en cours d'année doit être adressée au service Vie scolaire du collège par mail à l'adresse : vie-scolaire1.0851560j@ac-nantes.fr

Le régime choisi sera indiqué sur le carnet de liaison. L'élève qui ne sera pas en mesure de présenter son carnet ne sera pas autorisé à sortir et sera alors assimilé au régime rouge.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Organisation de la fin de l'année scolaire**

La restitution des manuels scolaires s'effectuera du **lundi 19 au jeudi 22 juin 2023**. Un planning de restitution sera communiqué aux élèves et parents d'élèves. Les manuels scolaires non rendus seront facturés aux familles.

Le collège est centre d'examen et centre de correction pour les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB). Pour cette raison, le collège sera fermé aux élèves (à l'exception des élèves de 3^{ème} pour la passation des épreuves) du **vendredi 23 au vendredi 30 juin 2023**.

Les opérations liées aux examens se dérouleront de la manière suivante :

- **Vendredi 23 juin 2023** : préparation des salles d'examen pour l'accueil des 421 candidats. Aucun élève ne sera accueilli ce jour-là.
- **Lundi 26 et mardi 27 juin 2023** : déroulement des épreuves du DNB. Les 421 candidats venant du collège Soljenitsyne, du collège Sainte-Marie (Aizenay) et du collège Puy-Chabot (Le Poiré sur Vie) seront accueillis au collège. Le service de demi-pension sera ouvert uniquement pour les candidats du DNB et les surveillants de l'examen.
A l'issue de la dernière épreuve du DNB du mardi 27 juin 2023, les élèves recevront un courrier concernant le résultat de leur affectation post-3^{ème}.
- **Mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023** : déroulement des corrections et de notations pour 579 candidats de la série générale du DNB. Le collège restera fermé aux élèves et il n'y aura pas de cours ni de restaurant scolaire.

Les élèves de tous les niveaux seront accueillis selon leur emploi du temps habituel les **lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 juillet 2023**.

Compte tenu des journées pédagogiques pour l'organisation de l'année scolaire 2023-2024, les élèves n'auront pas cours **le jeudi 6 et le vendredi 7 juillet 2023**. Néanmoins, l'accueil des élèves qui se présenteraient au collège sera assuré sur ces deux journées.

La fin de l'année scolaire est fixée par le ministère de l'éducation nationale à la date du **vendredi 7 juillet 2023**.

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

La principale informe les membres du Conseil d'Administration que les élèves de 4^{ème} qui le souhaitent peuvent réaliser un stage d'observation en milieu professionnel du **vendredi 23 au vendredi 30 juin 2023**. Des conventions de stage seront remises à cet effet aux professeurs principaux de 4^{ème}. Elle précise qu'il n'est pas possible de faire des stages pendant le week-end.

La Présidente du Conseil d'Administration propose au vote des membres du conseil d'administration cette organisation pour la fin d'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Organisation de la rentrée scolaire 2023**

La rentrée pour l'année scolaire 2023-2024 se fera de la façon suivante :

Vendredi 25 août 2023 : ouverture des secrétariats de Direction, de Gestion.

Lundi 28 août 2023 : ouverture du service Vie scolaire.

Vendredi 1^{er} septembre 2023 : rentrée des équipes pédagogiques.

Lundi 4 septembre 2023 : à 8 h 25 rentrée des élèves inscrits en 6^{ème}.

Toute la journée sera consacrée à la découverte de l'établissement et à l'intégration des élèves dans la classe. Les parents auront la possibilité d'accompagner leur enfant pour l'appel du matin. Les élèves des autres niveaux ne seront pas présents.

Mardi 5 septembre 2023 : à 8 h 25 rentrée des élèves des autres niveaux : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Les élèves seront pris en charge par leurs Professeurs principaux en M1 et M2.
Début des cours pour les élèves de 6^{ème}.

Mercredi 6 septembre 2023 : début de l'emploi du temps normal pour les élèves de tous les niveaux.

Les manuels scolaires seront distribués gratuitement par le collège le jour de la rentrée de chaque classe. Les manuels non restitués en fin d'année scolaire seront facturés.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose au vote cette organisation pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

➤ **Bilan des portes ouvertes : nombre de familles accueillies**

TYPE D'ECOLE	2022	2023
ECOLES PUBLIQUES	99	89
Secteur	98	85
Hors secteur	1	4
ECOLES PRIVEES	9	16
Secteur	6	11
Hors secteur	3	5
TOTAL	108	105

La fréquentation des portes ouvertes édition 2023 est quasi similaire à celle de l'année 2022.

L'organisation avec prise de rendez-vous a été renouvelée cette année et a permis un accueil fluide des familles. Un certain nombre de visiteurs n'avaient pas de rendez-vous.

Un peu plus de la moitié des familles des écoles publiques du secteur sont venues aux portes ouvertes.

13 élèves des écoles privées ont été accueillis le mercredi 12 avril matin.

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ **Atelier sportif Basket**

Madame la Principale souhaite informer les membres du Conseil d'administration de l'arrêt de l'atelier basket depuis le 25 mars 2023. Cet arrêt est le fait du club de basket d'Aizenay qui suite au départ de son entraîneur BE1 (Brevet d'état) n'était pas en mesure de fournir un autre entraîneur pour la période d'Avril à Juin. Cependant, le président du club, M. Cougnaud Martin a assuré qu'un recrutement était en cours pour la prochaine rentrée.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00**

III- Affaires financières

➤ Séjours pédagogiques 2023 (bilans)

Le bilan financier de 3 séjours pédagogiques est présenté par Madame la Gestionnaire :

- ✓ Bilan du séjour Normandie/Paris du 20 au 24 mars 2023. Pour 52 élèves de 3^{ème} et 5 accompagnateurs.

Le coût total du séjour s'élève à 22 515,00 €. Les recettes sont les suivantes :

- Participation des familles à hauteur de 20 540,00 € soit 395,00 € par participant,
- Participation de l'établissement à hauteur de 1 975,00 € (part accompagnateur).

Le budget étant équilibré, il n'y a pas de remboursement à effectuer auprès des familles.

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le bilan financier du séjour pédagogique Normandie/Paris.

Pour : 20 voix

Abstention : ...0 voix

Contre : 0 voix

- ✓ Bilan du séjour à Séville du 19 au 23 mars 2023. Pour 39 élèves de 3^{ème} et 4 accompagnateurs.

Le coût total du séjour s'élève à 22 831,95 €. Les recettes sont les suivantes :

- Participation des familles à hauteur de 19 246,50 € soit 493,50 € par participant,
- Participation du Département à hauteur de 25,00 € par élève participant,
- Participation de l'établissement à hauteur de 2 610,45 €.

Le budget étant équilibré, il n'y a pas de remboursement à effectuer auprès des familles.

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le bilan financier du séjour pédagogique Normandie/Paris.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- ✓ Bilan du séjour à Gars-Am-Inn du 18 au 25 mars 2023. Pour 10 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et 2 accompagnateurs dont 1 pris en charge par le lycée d'Aizenay.

Le coût total du séjour s'élève à 3 077,68 €. Les recettes sont les suivantes :

- Participation des familles à hauteur de 2 540,00 € soit 254,00 € par participant,
- Participation du Département à hauteur de 25,00 € par élève participant,
- Participation de l'établissement à hauteur de 287,68 €.

Le budget étant équilibré, il n'y a pas de remboursement à effectuer auprès des familles.

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le bilan financier du séjour pédagogique Normandie/Paris.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

➤ **Compte financier 2022**

Après avoir rappelé ce qu'était le compte financier, Madame l'agent comptable présente, avec Madame la Principale et Madame la Gestionnaire, le compte-financier 2022 et le compte rendu de gestion.

Au 31 décembre de chaque année civile on arrête les comptes. Le compte financier va alors permettre de déterminer le résultat de l'exercice, c'est-à-dire l'écart entre les recettes et les dépenses, et vérifier le fond de roulement (augmentation ou diminution selon le résultat de l'exercice)

Un rapport de l'ordonnateur et du comptable est effectué. Nous allons en voir les grandes lignes.

Les différences entre les prévisions et les réalisations des dépenses et des recettes :

En dépense, sur chacun des services, les réalisations budgétaires sont inférieures aux prévisions ce qui signifie que les crédits ouverts n'ont pas été utilisés en totalité.

Sur le service AP (Activités Pédagogiques) il reste en effet des crédits relatifs à l'enseignement et les activités éducatives. En effet l'activation du pass culture pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} a permis de faire des économies sur le budget de l'établissement depuis 2 ans. Parallèlement nous avons obtenu une subvention dans le cadre de l'atelier artistique pour cette année scolaire. Cette subvention sera utilisée sur l'exercice 2023.

L'écart sur le service SRH (Service Restauration et Hébergement) est lié à un léger excédent du crédit nourriture, à des économies faites pour la réparation des matériels et à l'augmentation des stocks alimentaires.

Sur le service VE (Vie de l'élève), l'écart est dû à un reliquat de subvention Fonds Social à hauteur de 3 589,68 €.

Enfin sur le service ALO (Administration et logistique), tous les crédits ouverts n'ont également pas été utilisés en totalité notamment en viabilisation et en entretien des bâtiments puisque des travaux prévus sur l'exercice 2022 n'ont finalement été réalisés qu'en début d'année 2023.

En recettes, l'écart entre les prévisions et les réalisations est le plus important sur le service AP en raison des remboursements effectués auprès des familles dont l'enfant a participé à un séjour éducatif moins coûteux que prévu.

Mise en parallèle des recettes et des dépenses réalisées :

Sur deux services, les dépenses sont supérieures aux recettes. Il s'agit des services AP et VE. Sur ces deux services, nous avons en effet été contraints d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement au moment de la confection du budget afin de l'équilibrer. Mme Delisle rappelle que l'exercice 2022 a subi un écrêtement de la subvention de fonctionnement qui ne couvrait donc que les dépenses du service ALO.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00**

Les prélèvements opérés sur le fonds de roulement :

Au total 72 418,98 € ont été prélevés sur l'exercice 2022 dont 47 211,34 € pour le budget initial. A noter un autre prélèvement de 18 800,00 € opéré afin de faire face aux dépenses de viabilisation. Finalement une subvention complémentaire du Département à hauteur de 20 900,00 € reçue en novembre 2022 nous a permis de ne pas utiliser la somme prélevée sur le fonds de roulement.

Evolution des recettes et des dépenses sur les sept dernières années :

On note cette année une nette augmentation des recettes et des dépenses par rapport à aux deux années précédentes. En effet, 2020 et 2021 ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Ainsi, on retrouve le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire avec la reprise de nombreux projets notamment les sorties et séjours pédagogiques. Parallèlement il faut noter une forte augmentation des dépenses de viabilisation notamment l'électricité.

A noter que l'exercice 2022 est déficitaire contrairement aux deux années précédentes où il y avait une baisse d'activité. Ainsi, le fonds de roulement diminue.

Bilan des aides et des subventions :

La part la plus importante des aides et subventions vient de la Collectivité avec néanmoins une diminution sur l'exercice 2022 par rapport à 2021 en lien avec l'écrêtement de la subvention de fonctionnement.

Ensuite on retrouve les aides et subventions en provenance de l'Etat et les autres ressources. A noter que la masse salariale n'est pas comptabilisée dans le budget.

Les subventions départementales :

La subvention de fonctionnement :

La subvention de fonctionnement : 95 009 € soit une diminution à hauteur de 22,76% par rapport à 2021. En effet, le Département tient désormais compte du niveau des fonds de roulement des établissements dans le calcul des subventions de fonctionnement. Nous avons un bon niveau à la fin de l'exercice 2021 (123 106,97 €). Notre subvention de fonctionnement a donc subi un fort écrêtement ce qui a obligé à prendre dans les réserves de l'établissement pour faire face aux différentes dépenses augmentées par la reprise des activités pédagogiques et par les dépenses énergétiques.

Les autres subventions départementales :

Une subvention à hauteur de 25 € par élève est accordée dans le cadre des séjours à l'étranger soit un total de 1 175,00 € en 2022 pour deux séjours : Allemagne et Italie.

Pour faire suite à notre demande le Département nous a accordé une subvention de 20 900,00 € afin de faire face aux dépenses énergétiques en forte augmentation.

Enfin, il existe une aide pour les familles qui ont d'importantes difficultés financières et qui en font la demande. Cette aide est de 150,00 € par enfant. 11 élèves en ont bénéficié sur l'année scolaire 2021-2022.

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

Les subventions d'Etat :

Les crédits globalisés :

Les crédits globalisés servent normalement au financement des manuels scolaires, des droits de reprographie, des carnets de liaison, du projet d'établissement et des projets autour du C.E.S.C. En 2022 rien n'a été versé car nous disposons d'un petit reliquat de subvention à hauteur de 2 962,87 €. Ce reliquat a permis de financer les droits de reprographie et le réassort en manuels scolaires. A ce jour il ne subsiste aucun reliquat.

Les aides aux familles :

Les fonds sociaux : en 2022 nous avons reçu deux subventions soit un total 4 571,17 €. Nous disposons d'un reliquat de subvention. Ainsi nous avons pu donner un avis favorable à toutes les demandes qui ont été faites. 5 269,72 € ont été accordées à 49 élèves dont 28 élèves boursiers pour de la demi-pension, des fournitures scolaires, du transport scolaire et des séjours éducatifs.

Concernant les bourses nationales (budget de 24 972€), 20,1% de nos élèves sont boursiers pour le premier semestre 2022. La proportion diminue légèrement à compter de septembre 2022 (17,7% d'élèves boursiers).

Les autres subventions d'Etat :

Nous avons reçu une subvention pour l'atelier artistique 2021-2022 à hauteur de 1 500,00 € et une subvention de l'office franco-allemand de 3 000,00 € pour l'échange franco-allemand.

Les autres subventions, aides et ressources :

La location de deux logements en convention d'occupation précaire est une ressource importante qui permet de financer différents projets pédagogiques. Montant des loyers et des charges locatives : 15 001,03 €.

Plusieurs dons à hauteur de 3 635,00 € ont été attribués notamment par le Foyer Socio-éducatif afin d'aider au financement des séjours pédagogiques.

Parmi les autres produits on retrouve une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles à qui a permis d'aider au financement des projets pédagogiques. (839,26€)

Répartition du budget par service :

SRH : 48,11 % (Service restauration et hébergement)
ALO : 24,76 % (Administration et logistique)
AP : 20,92 % (Activités pédagogiques)
SBN : 4,17 % (Service des bourses nationales)
VE : 1,79 % (Vie de l'élève)
OPC : 0,25 % (Opérations en capital)

Les différents pôles de dépenses :

Les denrées alimentaires représentent la plus grosse part des dépenses (169 464,92 € soit 29,5% du budget total).

Derrière on retrouve les dépenses pédagogiques (125 293,54 €). Parmi ces dépenses, la plus grosse part est représentée par les séjours pédagogiques (60% du service).

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

Ensuite on retrouve les dépenses de viabilisation en nette augmentation par rapport à l'exercice 2021 (+ 26,02%). Cette augmentation est liée à l'augmentation des tarifs avec notamment les tarifs d'électricité qui ont augmenté de 42,10 %.

Enfin, on retrouve les reversements auprès de la Collectivité (ex FARPI, FCSH), l'entretien et la maintenance des bâtiments et matériels, les aides aux familles et les dépenses administratives et logistiques diverses.

Voir diagrammes joints.

Exposé de Madame l'agent comptable

Voir 2nd diaporama, pages 1 à 40.

Le compte financier est soumis à l'approbation du conseil d'administration par deux votes : l'arrêt des comptes et l'affectation du résultat.

1 Résultat et autofinancement

L'exercice est déficitaire de -29 955,53€.

Les 2 derniers exercices étaient excédentaires en 2020 et 2021.

2 Le fond de roulement

Le fond de roulement correspond à 58 jours de fonctionnement (bon positionnement, dans la moyenne des établissements similaires et supérieur à 30 jours). Il est en baisse par rapport aux années précédentes (105 jour de FDR en 2020 et 96 jours de FDR en 2021).

8% de stocks, 42% de créances et 50 d'autonomie financière : 95 524, 29€.

88,37% de ce FDR est mobilisable car 8,32% de stocks et 3,31% de contentieux en attente chez les huissiers de justice.

3 Besoin en fond de roulement

4 Trésorerie

La trésorerie s'élève à 155 541,56€, en augmentation par rapport aux 3 années précédentes.

5 Autres indicateurs financiers

6 Patrimoine

Bien dont le coût d'achat est inférieur à 800€ hors taxes.

Mme Delisle précise que le conseil départemental finance une grande partie du matériel informatique et du mobilier, l'EPLÉ investit peu directement dans ces deux domaines.

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

7 Stocks

On constate une augmentation du stock sur les denrées sèches pour pallier à d'éventuelles pénuries.

8 Créances et dettes

9 Bilans financiers

Equilibres budgétaires : la variation du FDR est de -27 582,68€.

Equilibres financiers : le besoin en FDR est de -60 017,27€.

10 Résultats et réserves

11 Votes

Madame la Présidente propose au vote des membres du conseil d'administration d'arrêter le compte financier 2022.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Le conseil d'administration arrête le compte financier 2022 sans émettre de réserves.

Madame la Présidente soumet au vote des membres du conseil l'affectation du résultat aux réserves de l'établissement (- 27 582,68 €)

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ ***Prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension***

Madame la Gestionnaire précise que les familles qui le souhaitent peuvent régler la demi-pension en optant pour le prélèvement automatique. Le montant mensuel prélevé est de 50,00 € par mois avec un ajustement à la fin de chaque trimestre. Le prélèvement s'effectue autour du 10 de chaque mois. Afin d'éviter les trop perçus, les familles boursières échelon 2 et 3 seront écartées du prélèvement automatique. Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année sauf sur demande de suppression écrite de la famille.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil l'échéancier du prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension 2023-2024.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ ***D.B.M.***

Madame la Gestionnaire présente la Décision Budgétaire Modificative pour vote n°1 au budget 2023. Elle propose un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 15 440,00 € réparti comme suit :

- 11 600,00 € pour l'entretien des bâtiments.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00**

En effet, plusieurs travaux budgétisés sur l'exercice 2022 n'ont pas pu être réalisés : sonorisation de la cour, réparation de vitrages et réparation de l'ascenseur. Ces travaux non budgétisés ont été réalisés en début d'année 2023. Coût des travaux : 7 600,00 €.

Nous souhaitons faire intervenir une entreprise pour le nettoyage des vitres en hauteur non accessibles aux agents. Coût de l'opération : près de 4 000,00 €.

- 3 840,00 € pour la valorisation des déchets au sein du service restauration (non budgétisé au moment de la confection du budget).

Au 31 décembre 2022 le montant du fonds de roulement est de 95 524,29 €.

9 411,94 € ont déjà été prélevés pour équilibrer le budget 2023.

Le montant du fonds de roulement atteint donc 70 672,35 € une fois le prélèvement opéré.

Madame la Présidente propose au vote des membres du Conseil d'Administration la Décision Budgétaire Modificative n° 1 sur l'exercice 2023.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Contrats et conventions**

- Contrat avec la compagnie Zany Corneto afin que nos élèves de 3^{ème} assistent à la représentation « La Bête n'est pas morte » le jeudi 04 mai 2023.

La représentation aura lieu dans la salle des Quatre Rondes située à Aizenay.

Le coût de la représentation sera pris charge via le pass culture.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer le contrat.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Contrat avec la société trait d'union pour la collecte et la valorisation des déchets du service restauration.

La durée du contrat est d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Coût de la prestation : 320 € HT par mois.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer le contrat.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie pour avoir le droit de réaliser des photocopies d'œuvres protégées (journaux, périodiques, livres, œuvres de musique).

En contrepartie de cette autorisation l'établissement acquitte au C.F.C. une redevance destinée à rémunérer les auteurs et les éditeurs des œuvres reproduites.

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

Le barème est le suivant :

Année	Tranche 1: 1 à 100 pages/élève/an	Tranche 2: 101 à 180 pages/élève/an
2023	1,60 € HT/élève	3,35 € HT/élève
2024	1,70 € HT/élève	3,50 € HT/élève
2025	1,80 € HT/élève	3,65 € HT/élève

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer le contrat.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Convention entre le collège et le Département de la Vendée relatif aux modalités d'exercice de leurs compétences respectives afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement.

Cette convention de 21 pages comprend 5 parties et une annexe.

Outre les dispositions générales il est question des moyens alloués par le Département au collège en terme de personnel et de matériel, du fonctionnement du Service Annexe d'Hébergement et diverses dispositions relatives aux locaux et aux logements de fonction.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être modifiée par des avenants.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer la convention.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Convention avec la piscine du Poiré sur Vie pour l'organisation de séances de natation pour des élèves de 5^{ème} non nageurs en mai et juin 2023.

Madame Tabard précise que les sorties à la piscine n'étaient pas prévues en début d'année et que c'est une conséquence de la non-ouverture de la piscine d'Aizenay. Monsieur Roggy rappelle les modalités de sélection des élèves, des 5^{ème} non nageurs suite à un sondage auprès des familles. Le créneau proposé par la piscine du Poiré est contraint (présence du public aux mêmes horaires) certains élèves seront libérés de cours à 11h30 pour pouvoir déjeuner au self avant de partir à la piscine. Il n'y a pas d'autres créneaux disponibles.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Convention entre le collège et la mission académique « égalité filles garçons » relative à la mise à disposition de la ressource pédagogique « expo quizz – égalité filles garçons, parlons-en du 02 au 05 mai 2023. La mise à disposition est gratuite.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 13 avril 2023 à 18 h 00

➤ **Manuels scolaires 2023-2024 (modalités d'achat)**

Madame la Gestionnaire présente les priorités d'achat suivantes :

Priorité 1 : ajustement des stocks pour les manuels réutilisés à la rentrée scolaire en fonction de l'évolution des effectifs,

Priorité 2 : remplacement de collections existantes selon crédits disponibles.

A ce jour le montant de la subvention 2023 n'est pas connu. Nous ne disposons d'aucun reliquat celui-ci ayant été utilisé en totalité sur l'exercice 2022.

Madame la Présidente soumet au vote des membres du conseil les critères d'utilisation de la subvention des crédits globalisés pour la partie relative aux manuels scolaires.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Délégation de signature pour les marchés alimentaires gérés par le Département**

L'établissement fait partie de plusieurs groupements de commandes alimentaires gérés par le Département :

- Approvisionnement en viandes fraîches et réfrigérées de qualité ;
- Approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'Agriculture Biologique ;
- Approvisionnement en produits de la mer.

Le contexte actuel entraîne de fortes augmentations de prix sur les denrées alimentaires. Ainsi, dans le cadre des marchés, les prix sont révisés mensuellement. A ce titre, le Département nous a sollicités afin d'obtenir une délégation de signature sur les avenants ou ordres de service.

A noter que les tarifs sont cadrés. Ils sont révisés via une référence d'ajustement qui permet de contenir la hausse.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration d'accorder une délégation de signature au Département dans le cadre des marchés alimentaires.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

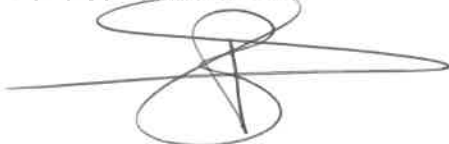
IV- Questions diverses

Madame CORDONNIER informe que la FCPE s'est dotée d'une ligne téléphonique mobile dont le numéro est : 06.25.89.77.25. Désormais, la FCPE est joignable par téléphone (Appel, SMS, WhatsApp) et par mail (solje.fcpe@gmail.com).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 19h31.

La prochaine séance du Conseil d'administration est prévue le jeudi 29 juin 2023.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Samuel BUIL



La Présidente de séance
Madame Isabelle TABART

